

## EDITO

Notre ambition pour le 18<sup>e</sup> est de construire un arrondissement bienveillant et solidaire, donnant sa place à chacune et à chacun. Avec Violaine TRAJAN, chargée de la protection de l'enfance, nous avons ainsi voulu améliorer la visibilité des dispositifs et mobiliser l'ensemble des ressources et des réseaux de professionnels de la collectivité et de ses partenaires afin de protéger les enfants et adolescents et de leur offrir les meilleures conditions de développement.

C'est dans cet esprit qu'est né ce guide, fruit de la collaboration des services sociaux de la Ville de Paris, des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la CRIP, et de la mairie du 18<sup>e</sup>. Je tiens à les en remercier très chaleureusement. Cet outil pédagogique permet à tous de s'informer sur les dispositifs existant de la Protection de l'Enfance, et surtout d'y trouver des réponses utiles à tous ceux qui travaillent auprès des jeunes du 18<sup>e</sup>.

Par ce guide, nous voulons développer la vigilance de tous pour prévenir en amont les difficultés que pourraient rencontrer les familles dans l'exercice de leur fonction de parent. Nous voulons aussi mieux identifier les situations de danger pour les enfants.

Ce livret s'inscrit dans la mobilisation collective lancée par la Maire de Paris, Anne HIDALGO et son équipe, avec le Schéma Parisien pour la Protection de l'Enfance, afin d'offrir à tous les enfants les opportunités et les moyens de s'épanouir pleinement.

Eric LEJOINDRE,  
maire du 18<sup>e</sup>

## CONTACTS UTILES 18<sup>E</sup>

### SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DU 18<sup>E</sup> (ASE) - DASES

01 53 09 35 53 (9h-17h30 du lundi au vendredi)  
DASES-permanence18@paris.fr  
183, rue Ordener

### SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

01 53 41 86 15  
47, rue Philippe de Girard

### SERVICE SOCIAL SCOLAIRE & SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE

Les professionnels intervenant en milieu scolaire peuvent prendre conseil auprès des assistants du service social scolaire.  
**Écoles maternelles et élémentaires publiques**  
Bureau des deux responsables d'équipe :

01 42 58 89 54 (9h-17h)  
9, rue Gustave Rouanet

### SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Service social en faveur des élèves (SSFE, **Collèges et lycées**) -  
Éducation Nationale. Un assistant social est affecté au sein de  
chacun des établissements scolaires.

Standard de l'établissement  
Service social en faveur des élèves du rectorat - 01 44 62 47 83

### SERVICE SOCIAL POLYVALENT CASVP

115 bis rue Ordener - 01 53 09 11 52  
49, rue Marx Dormoy - 01 55 45 14 96

MAIRIE DE PARIS



18<sup>e</sup>  
MAIRIE

ENFANT  
EN DANGER,  
QUE FAIRE?

## REPÉRER

► J'ai une inquiétude vis-à-vis d'un mineur qui exprime un mal être pouvant faire penser à un risque de danger ou de danger : **dans toutes circonstances je sollicite la CRIP75 pour un conseil**, en fonction de l'âge de l'enfant, je me rapproche du service approprié (PMI ou Service social scolaire)

► Un mineur me fait des révélations :  
- je ne cherche pas à savoir s'il dit la vérité, je ne pose pas de question ;  
- je retranscris les paroles, les observations et les éléments de contexte de cette révélation (où ? quand ? comment ? dans quelles circonstances ? ...) ;  
- je l'informe que je ne peux pas garder cette information, que je vais me rapprocher des professionnels dont c'est le métier dans l'objectif de l'aider ;  
- **je contacte la CRIP 75 sans délais par téléphone** et je faxe le document consignant les éléments recueillis à la CRIP 75.

► Un jeune de 15 ans me dit qu'il ne veut pas rentrer chez lui... je consigne les éléments d'information que me donne spontanément le jeune sans chercher à évaluer moi-même la situation ou à résoudre le conflit avec le(s) parent(s) : je contacte **Paris ados service sur la base des informations recueillies**.

## TRANSMETTRE

### LE 119

Numéro vert national gratuit accessible aux enfants et aux adultes, 24h/24 tous les jours de l'année.

### CRIP 75

#### *Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes*

La cellule recueille et traite toutes les informations préoccupantes sur le territoire parisien. Elle assure également un rôle de conseil technique. La cellule peut proposer des éléments de réponse, apporter une aide à la réflexion, à l'orientation et à la prise de décision. Si besoin de l'intervention du médecin conseil, la CRIP peut le solliciter selon les éléments transmis.

9h-19h du lundi au vendredi

Tél : 01 42 76 26 17 | email : [crip75@paris.fr](mailto:crip75@paris.fr) | Fax : 01 42 76 24 13

CRIP 75, Bureau de l'Aide sociale à l'enfance  
4 bis boulevard Diderot 75012 Paris

Cas particuliers :

- Pour les infractions de violence et d'agression sexuelle commises au préjudice des enfants fréquentant les établissements de la collectivité parisienne, le signalement est communiqué parallèlement à la CRIP et à la direction des affaires juridiques de la Ville de Paris : [daj-signalement-parquet@paris.fr](mailto:daj-signalement-parquet@paris.fr)
- En cas de danger grave et immédiat (notamment des situations de maltraitance) ou en dehors des horaires d'ouverture et durant les week-end et jours fériés, je saisis directement le Parquet, et je transmets une copie à la CRIP75.

### PARIS ADOS SERVICE

Pour les fugueurs ou jeunes refusant de rentrer au domicile. Cette structure d'accueil et d'accompagnement éducatif de jeunes mineurs et majeurs en situation de rupture (conflit familial sévère, fugue, violence, errance,...). Mise à l'abri anonyme des mineurs pour 24 heures.

8h30-19h30 : 01 42 40 20 42

19h30-8h30 : 01 44 52 03 34

### NUMÉROS D'URGENCE

*Police et pompiers*

Police : 17

Pompiers : 18

A utiliser en dehors des horaires des services nommés sur ce document